

## JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #411

Job Title / Designation de l'emploi <b>CHAUFFEUR INTERMÉDIAIRE (GROUPES ÉLECTROGÈNES)</b>	Salary Group Groupe <b>6</b>	Affiliation Affiliation syndicale <b>STARF</b>	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service <b>TÉLÉVISION FRANÇAISE</b>			
Function / Fonction Chargé d'assister et de conseiller le personnel technique ou de production en ce qui a trait à l'utilisation, à l'installation, à l'opération et à l'entretien des groupes électrogènes ainsi que d'évaluer et de faire des rapports sur l'état du parc de machines rotatives et sur les besoins d'entretien ou de réparations des appareils; en assure le suivi.			
Description of Duties / Description des tâches  1. Assiste et conseille le personnel technique ou de production quant à l'utilisation adéquate d'un groupe d'électrogènes afin de répondre aux besoins. 2. S'assure que les spécifications des groupes électrogènes (telles que capacité, distribution, charges électriques, mécaniques) sont respectées lors des installations. 3. Guide les personnes affectées à l'installation et aux opérations des groupes électrogènes, suit leur progrès, évalue leurs compétences et en fait rapport aux personnes concernées. 4. Révise, en collaboration avec des personnes ayant une expertise reliée aux groupes électrogènes, les normes ou les spécifications techniques d'installation ou d'opération, les méthodes d'exploitation, les mesures de sécurité visant tant le personnel que l'équipement et soumet des recommandations pour les modifier ou les améliorer. 5. Effectue les vérifications et les tests nécessaires afin de s'assurer du bon fonctionnement des groupes électrogènes ainsi que des équipements qui y sont associés. Fait des rapports détaillés sur leur état et recommande les actions à prendre pour en assurer le rendement maximal. 6. S'assure que les ajustements, les réglages ou les réparations recommandés sont effectués et en assure le suivi. 7. Effectue des relevés d'utilisation (nombre d'heures) et assure le suivi de l'entretien préventif selon les normes ou les spécifications établies. 8. Formule des recommandations sur les modes d'opération et sur les besoins de formation de la main-d'œuvre afin de maximiser l'exploitation du parc du groupe d'électrogènes. 9. Fait passer des tests approuvés afin d'évaluer les connaissances des personnes appelées à installer et à opérer les groupes électrogènes; les corrige et en fait rapport aux personnes concernées. 10. Fournit des conseils et recommande l'achat de matériel requis pour l'exploitation des groupes électrogènes. 11. Effectue les tâches de chauffeur. 12. Participe, au besoin, à des réunions de planification ou de production. 13. Conduit tout type de véhicules requis pour les déplacements ou l'exécution des tâches dont le permis de conduire pertinent est exigé; en assure l'entretien courant et la propreté; tient à jour le cahier de bord. Doit se conformer à toutes les exigences et réglementations pertinentes en vigueur, en fonction du permis exigé, selon les provinces ou pays. 14. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées. 15. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail. 16. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes.			
Relationships / Relations de travail A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations. B. S / O C. Entretient des relations internes et externes.			
Date issued / Date de publication 30 mars 2009		Supersedes / Annule et remplace	
TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)		(See reverse side) / (Voir au verso)	

## JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes
Diplôme d'études professionnelles (DEP) en électricité ou DEP pertinent. Dont un (1) an d'expérience en électricité. Détenir un permis de conduire classe 3 (camion porteur).
Prior Experience / Expérience
Vingt-quatre (24) mois sont requis pour accomplir les tâches de façon satisfaisante.
Where and how acquired / Source de l'expérience
Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation